CHOPARD DAYS NOVEMBRE 2026 (Stellantis)

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société ECL (et ses filiales, liste des concessions participantes en article 10 du présent règlement, société par actions simplifiée (ci-après dénommée la « société organisatrice ») Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 400 863 510 Dont le siège social est situé, au 6 Rue Gérard Mantion, 25000 BESANCON, APE 7010Z, TVA FR 41 795 178 300. Ci-après dénommée « La société organisatrice »

Organise du 09/11/2026 au 21/11/2026 à 19h00, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «CHOPARD DAYS NOVEMBRE 2026 (Stellantis)» (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée d'au-moins 18 ans et résidant en France à l'exception du personnel de la société organisatrice et de ses filiales et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert durant la période du 09/11/2026 au 21/04/2026, à tout participant répondant aux conditions fixées par l'article 2 du présent règlement.

Pendant la période de jeu, les participants sont invités à gratter un ticket numérique leur permettant de remporter l'une des dotations mises en jeu. Le ticket gratté indiquera à l'internaute le lot remporté.

Les internautes ne pourront jouer qu'une seule fois durant la durée de l'opération.

Pour participer au jeu, le participant devra se rendre sur la plateforme de jeu https://www.chopard-days.fr/novembre-2026/

Le participant devra remplir un formulaire d'inscription sur lequel il devra impérativement compléter les champs suivants :

- Nom
- Prénom
- Adresse email
- Téléphone
- Projet d'achat
- Concession

Puis il devra gratter la carte à gratter pour découvrir son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu.

Toute participation au jeu concours sur papier libre ou sous toute autre forme que le bulletin de participation proposé par la Société Organisatrice est exclue.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Toute indication inexacte entrainera l'élimination automatique du participant.

ARTICLE 4 – DOTATION

Le présent jeu est doté des lots suivants :

- 6 bons de 1 500€ TTC*
- 42 bons de 500€ TTC*

*Ces remises sont uniquement valables pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion entre le 19/11/2026 et le 21/11/2026 dans les concessions du Groupe Chopard participantes. (Liste des concessions participantes en article 10 du présent règlement.)

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

La désignation des gagnants se fera dans le cadre de l'instant gagnant, directement par la plateforme de jeu.

Le gagnant sera informé personnellement par mail dans lequel il recevra le lot sous forme de chèque cadeau ainsi que les modalités d'utilisation. A défaut d'utiliser son lot dans le délai imparti, le gagnant sera réputé avoir renoncé à son gain qui restera la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – ACCES AU REGLEMENT

Le présent règlement peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1 pendant toute la durée du jeu. Un lien accessible sera également mentionné dans la publication relative à ce jeu concours sur la page de l'évènement disponible sur le site https://www.chopard-days.fr/novembre-2026/.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le jeu et / ou de reporter la date annoncée. La société organisatrice n'est pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique. La participation au présent jeu concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable d'incidents survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

ARTICLE 9 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

La société ECL et ses filiales (liste des concessions participantes en article 10 du présent règlement), société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de BESANCON sous le numéro 400 863 510, dont le siège est situé Technopole Temis Le Trigone, 6 Rue Gérard Mantion, 25000 BESANCON, collecte vos données personnelles indispensables pour la participation à ce jeu concours.

Ces données ne seront pas cédées à d'autres partenaires extérieurs mais pourront être stockées à d'autres fins que celles du jeu concours ci-dessus mentionné : en relation avec ses produits et services, ses offres promotionnelles, ses actualités, ses invitations et ses évènements Elles seront conservées 3 ans après la désignation du gagnant du jeu concours et remise du (des) lot(s).

Vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition ou de limitation de traitement. Vous pouvez exercer ces droits par courrier à E.C.L. Groupe Chopard, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S. de Besançon sous le numéro 400 863 510 (auquel ECL et ses filiales appartiennent) : E.C.L. Groupe Chopard - RGPD - 6, rue G. Mantion, Le Trigone, Technopole Temis – 25000 Besançon ou en remplissant le formulaire sur : https://www.rdv.groupechopard.com/vos-droits-rgpd/ ou par email à mesdonnees@groupechopard.com.

Vous pouvez également consulter notre Politique de Protection des données sur internet : https://www.groupechopard.com/politique-de-confidentialite ou en demander une copie aux adresses ci-dessus. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

ARTICLE 10 : LISTE DES CONCESSIONS PARTICIPANTES

Entité juridique	NOM CONCESSION	Adresse
CHOPARD AZUR NICE OUEST	Peugeot Nice	63 av. Valery Giscard d'Estaing 6200 Nice

CHOPARD AZUR ACROPOLIS	Peugeot Nice Acropolis	2 rue Jean Allegre 6000 Nice
CHOPARD AZUR MENTON	Peugeot Menton	113F Av. de Sospel 06500 Menton
CHOPARD AZUR MENTON	Citroën Menton	113F Av. de Sospel 06500 Menton
CHOPARD AZUR MENTON	Opel Menton	113F Av. de Sospel 06500 Menton
CHOPARD AZUR CAGNES/MER	Peugeot Cagnes sur Mer	1 Av. du Cheiron 6800 Cagnes/Mer
CHOPARD AZUR NICE OUEST	Citroën Nice Ouest	63 av. Valery Giscard d'Estaing 6200 Nice
CHOPARD AZUR ACROPOLIS	DS Nice Acropolis	2 rue Jean Allegre 6200 Nice
CHOPARD AZUR CAGNES/MER	Citroën Cagnes sur Mer	1 Av. du Cheiron 6800 Cagnes/Mer
CHOPARD AZUR ACROPOLIS	Citroën Nice Acropolis	2 rue Jean Allegre 6000 Nice
CHOPARD AZUR NICE OUEST	Opel Nice	63 av. Valery Giscard d'Estaing 6200 Nice
CHOPARD ANTIBES	Peugeot Antibes	1699 Route de Grasse 6600 Antibes
CHOPARD ANTIBES	Citroën Antibes	1945 Route de Grasse 6600 Antibes
CHOPARD ANTIBES	Opel Antibes	1945 Route de Grasse 6600 Antibes
CHOPARD CANNES	Peugeot Cannes	235 route du Cannet 6250 Mougins
CHOPARD CANNES	Citroën Cannes	235 route du Cannet 6250 Mougins

CHOPARD CANNES	Opel Cannes	235 route du Cannet 6250 Mougins
CHOPARD CANNES	DS Cannes	235 Rte du Cannet 6250 Mougins
CHOPARD CANNES	Fiat Cannes	235 route du Cannet 6250 Mougins
CHOPARD CANNES	Jeep Cannes	235 route du Cannet 6250 Mougins
CHOPARD CANNES	Alfa Romeo Cannes	235 Rte du Cannet 6250 Mougins
CHOPARD CANNES	Leap Motor	235 Rte du Cannet 6250 Mougins
CHOPARD CANNES	Opel Grasse	37 rte du Plan 6130 Grasse
CHOPARD CANNES	Citroën Grasse	37 rte du Plan 6130 Grasse
CHOPARD CANNES	Peugeot Grasse	37 rte du Plan 6130 Grasse
PEUGEOT SAFA GAP	Peugeot Gap	49 Route des Eyssagnières 5000 Gap
PEUGEOT SAFA DIGNE	Peugeot Digne	72-76 Avenue Colonel Noël 4000 Digne-Les-Bains
CITROËN SAFA GAP	Citroën Gap	49 Route des Eyssagnières 5000 GAP
CITROËN SAFA DIGNE	Citroën Digne	72-76 Avenue Colonel Noël 4000 Digne-Les-Bains
PEUGEOT SAFA MANOSQUE	Peugeot Manosque	Route de Volx 4100 Manosque
CITROËN SAFA MANOSQUE	Citroën Manosque	697 Avenue Joseph Cugnot 4100 Manosque
OPEL SAFA DIGNE	Opel Digne	72-76 Avenue Colonel Noël 4000 Digne-Les- Bains

OPEL SAFA MANOSQUE	Opel Manosque	697 Avenue Joseph Cugnot 4100 Manosque
PEUGEOT SVDA CARPENTRAS	Peugeot Carpentras	15 rue Edouard Daladier 84200 Carpentras
PEUGEOT SVDA ORANGE	Peugeot Orange	ZAC Du Coudoulet, Rue d'Allemagne 84100 Orange
PEUGEOT SAMA MONTELIMAR	Peugeot Montelimar	230 Route de Marseille 26200 Montélimar
SAMA MONTELIMAR	DS Store Montelimar	230 Route de Marseille 26200 Montélimar
PEUGEOT SAMA AUBENAS	Peugeot Aubenas	4 chemin du Pialon 7200 Aubenas
FIAT SAMA AUBENAS	Fiat Aubenas	4 chemin du Pialon 7200 Aubenas
CITROËN SAMA MONTELIMAR	Citroën Montelimar	230 Route de Marseille 26200 Montélimar
PEUGEOT SARA VIENNE	Peugeot Vienne	140 Avenue Général Leclerc 38200 Vienne
PEUGEOT SARA GIVORS	Peugeot Givors	3 Avenue Georges Charpak 69700 Givors
FIAT SARA VIENNE	Fiat Vienne	140 Avenue Général Leclerc 38200 Vienne
PEUGEOT SURE VOIRON	Peugeot Voiron	14 rue Louis Armand 38500 Voiron
PEUGEOT GGC LE PUY	Peugeot Le Puy-en-Velay	129 Avenue Charles Dupuy 43700 Brives-Charensac
DRISAR AUTOMOBILES	Peugeot Annonay	260 D 820 7430 Saint-Clair
DRISAR AUTOMOBILES	Fiat Annonay	260 D 820 7430 Saint-Clair
DRISAR AUTOMOBILES	Peugeot Salaise	132, N 7 38150 Salaise-Sur-Sanne
CITROËN SALAISE DRISAR AUTOMOBILES	Citroën Salaise	132, N 7 38150 Salaise-Sur-Sanne

DRISAR AUTOMOBILES	Fiat Salaise	132, N 7 38150 Salaise-Sur-Sanne
CITROËN VIENNE AVS	Citroën Vienne	163 Avenue Général Leclerc 38200 Vienne
DS VIENNE AVS	DS Store Vienne	163 Avenue Général Leclerc 38200 Vienne
SICA NORD	PEUGEOT DIJON	RUE DE CRACOVIE 21850 ST APOLLINAIRE
SICA SUD	PEUGEOT CHENOVE	5 RUE GRAY LUSSAC 21300 CHENOVE
GARAGE CHAMPION	PEUGEOT BEAUNE	42 RTE DE POMMARD 21200 BEAUNE
GRAND GARAGE DE TROYES	CITROEN TROYES	5 RUE JEAN MONNET 10500 LA CHAPELLE ST LUC
GRAND GARAGE DE TROYES	DS STORE TROYES	5 RUE JEAN MONNET 10500 LA CHAPELLE ST LUC
GRAND GARAGE DE BEAUNE	CITROËN BEAUNE	41 RUE DU FAUBOURG BRETONNIERE 21200 BEAUNE
GRAND GARAGE DE BEAUNE	DS BEAUNE	42 RUE DU FAUBOURG BRETONNIERE 21200 BEAUNE
SACAM	PEUGEOT CHAUMONT	ROUTE DE NEUILLY 52000 CHAUMONT
SACAM	PEUGEOT LANGRES	18 ROUTE DE DIJON 52200 ST GEOSMES
SIAB	PEUGEOT BESANCON	8 BLD JOHN KENNEDY 25000 BESANCON
SIAB	PEUGEOT GRAY	21 RUE DES GIRANAUX

		70100 ARC LES GRAY
SIVA	PEUGEOT VESOUL	32 AVENUE DES FRERES DOILLON 70000 NOISDANS LES VESOUL
SCAD	PEUGEOT DOLE	32 AVENUE MARECHAL DELATTRE DE TASSIGNY 39100 DOLE
GRAND GARAGE DE DOLE	CITROEN DOLE	24 BOULEVARD DES FRERES LUMIERES 39100 DOLE
GRAND GARAGE DE DOLE	DS STORE DOLE	10 RUE FRANCOIS XAVIER BICHAT 39100 DOLE
SAPA	PEUGEOT PONTARLIER	12 RUE MERVIL 25300 PONTARLIER CHOPARD
SAPA	PEUGEOT SALINS-LES-BAINS	42 Avenue Aristide Briand, 39110 Salins-les-Bains
CHOPARD ESTEREL SCC - CITROEN FREJUS	CITROEN FREJUS	1803 AVENUE ANDRE LEOTARD 83600 FREJUS
CHOPARD ESTEREL SCC - DS STORE FREJUS	DS STORE FREJUS	1803 AVENUE ANDRE LEOTARD 83600 FREJUS
CHOPARD ESTEREL SCC - OPEL FREJUS	OPEL FREJUS	1803 AVENUE ANDRE LEOTARD 83600 FREJUS
CHOPARD ESTEREL SCF - FIAT FREJUS	FIAT FREJUS	1803 AVENUE ANDRE LEOTARD 83600 FREJUS
CHOPARD ESTEREL SCP - PEUGEOT FREJUS	PEUGEOT FREJUS	996 ROUTE NATIONALE N7 – ZI LA PALUD 83600 FREJUS
CHOPARD ESTEREL SCP - JEEP FREJUS	JEEP FREJUS	996 ROUTE NATIONALE N7 – ZI LA PALUD 83600 FREJUS
CHOPARD ESTEREL SCP - ALFA ROMEO	ALFA ROMEO FREJUS	996 ROUTE NATIONALE N7 – ZI LA PALUD 83600 FREJUS
CHOPARD ESTEREL SCC - CITROEN DRAGUIGNAN	CITROEN DRAGUIGNAN	160 AVENUE DU GENERAL CHARLES DE GAULLE 83300 DRAGUIGNAN

CHOPARD ESTEREL SCC - OPEL DRAGUIGNAN	OPEL DRAGUIGNAN	160 AVENUE DU GENERAL CHARLES DE GAULLE 83300 DRAGUIGNAN
CHOPARD ESTEREL SCF - FIAT DRAGUIGNAN	FIAT DRAGUIGNAN	160 AVENUE DU GENERAL CHARLES DE GAULLE 83300 DRAGUIGNAN
CHOPARD ESTEREL SCP - PEUGEOT DRAGUIGNAN	PEUGEOT DRAGUIGNAN	108 CHEMIN DE MENENPENTY 83720 TRANS EN PROVENCE
SCAB - PEUGEOT BRIGNOLES	PEUGEOT BRIGNOLES	855 ROUTE DEPARTEMENTALE N7, ROUTE D'AIX 83170 BRIGNOLES
SCAB – FIAT BRIGNOLES	FIAT BRIGNOLES	855 ROUTE DEPARTEMENTALE N7, ROUTE D'AIX 83170 BRIGNOLES
SCAB - PEUGEOT ST MAXIMIN	PEUGEOT ST MAXIMIN	17 CHEMIN DE TOURVES 83470 SAINT-MAXIMIN- LA-SAINTE-BAUME

CHOPARD DAYS NOVEMBRE 2026 (BYD)

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société ECL (et ses filiales, liste des concessions participantes en article 10 du présent règlement, société par actions simplifiée (ci-après dénommée la « société organisatrice ») Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 400 863 510 Dont le siège social est situé, au 6 Rue Gérard Mantion, 25000 BESANCON, APE 7010Z, TVA FR 41 795 178 300. Ci-après dénommée « La société organisatrice »

Organise du 09/11/2026 au 21/11/2026 à 19h00, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «CHOPARD DAYS NOVEMBRE 2026 (BYD)» (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée d'au-moins 18 ans et résidant en France à l'exception du personnel de la société organisatrice et de ses filiales et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert durant la période du 09/11/2026 au 21/04/2026, à tout participant répondant aux conditions fixées par l'article 2 du présent règlement.

Pendant la période de jeu, les participants sont invités à gratter un ticket numérique leur permettant de remporter l'une des dotations mises en jeu. Le ticket gratté indiquera à l'internaute le lot remporté.

Les internautes ne pourront jouer qu'une seule fois durant la durée de l'opération.

Pour participer au jeu, le participant devra se rendre sur la plateforme de jeu https://www.chopard-days.fr/novembre-2026/

Le participant devra remplir un formulaire d'inscription sur lequel il devra impérativement compléter les champs suivants :

- Nom
- Prénom
- Adresse email
- Téléphone
- Projet d'achat
- Concession

Puis il devra gratter la carte à gratter pour découvrir son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu.

Toute participation au jeu concours sur papier libre ou sous toute autre forme que le bulletin de participation proposé par la Société Organisatrice est exclue.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Toute indication inexacte entrainera l'élimination automatique du participant.

ARTICLE 4 – DOTATION

Le présent jeu est doté des lots suivants :

- 8 bons de 500€ TTC*
- 8 bons de 250€ TTC*

*Ces remises sont uniquement valables pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion entre le 19/11/2026 et le 21/11/2026 dans les concessions du Groupe Chopard participantes. (Liste des concessions participantes en article 10 du présent règlement.)

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

La désignation des gagnants se fera dans le cadre de l'instant gagnant, directement par la plateforme de jeu.

Le gagnant sera informé personnellement par mail dans lequel il recevra le lot sous forme de chèque cadeau ainsi que les modalités d'utilisation. A défaut d'utiliser son lot dans le délai imparti, le gagnant sera réputé avoir renoncé à son gain qui restera la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – ACCES AU REGLEMENT

Le présent règlement peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1 pendant toute la durée du jeu. Un lien accessible sera également mentionné dans la publication relative à ce jeu concours sur la page de l'évènement disponible sur le site https://www.chopard-days.fr/novembre-2026/.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le jeu et / ou de reporter la date annoncée. La société organisatrice n'est pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique. La participation au présent jeu concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable d'incidents survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

ARTICLE 9 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

La société ECL et ses filiales (liste des concessions participantes en article 10 du présent règlement), société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de BESANCON sous le numéro 400 863 510, dont le siège est situé Technopole Temis Le Trigone, 6 Rue Gérard Mantion, 25000 BESANCON, collecte vos données personnelles indispensables pour la participation à ce jeu concours.

Ces données ne seront pas cédées à d'autres partenaires extérieurs mais pourront être stockées à d'autres fins que celles du jeu concours ci-dessus mentionné : en relation avec ses produits et services, ses offres promotionnelles, ses actualités, ses invitations et ses évènements Elles seront conservées 3 ans après la désignation du gagnant du jeu concours et remise du (des) lot(s).

Vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition ou de limitation de traitement. Vous pouvez exercer ces droits par courrier à E.C.L. Groupe Chopard, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S. de Besançon sous le numéro 400 863 510 (auquel ECL et ses filiales appartiennent) : E.C.L. Groupe Chopard - RGPD - 6, rue G. Mantion, Le Trigone, Technopole Temis – 25000 Besançon ou en remplissant le formulaire sur : https://www.rdv.groupechopard.com/vos-droits-rgpd/ ou par email à mesdonnees@groupechopard.com.

Vous pouvez également consulter notre Politique de Protection des données sur internet : https://www.groupechopard.com/politique-de-confidentialite ou en demander une copie aux adresses ci-dessus. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

ARTICLE 10 : LISTE DES CONCESSIONS PARTICIPANTES

Entité juridique	NOM CONCESSION	Adresse
CHOPARD BBC	BYD ANTIBES	1699 Route de Grasse, 06600 Antibes

CHOPARD BBC	BYD BESANCON	6 Boulevard Président John Fitzgerald Kennedy, 25000 Besançon
CHOPARD BBC	BYD BOURG-EN-BRESSE	24 Avenue du Maréchal Juin, 01000 Bourg-en-Bresse
CHOPARD BBC	BYD CANNES	1018 Avenue du Campon, 06110 Le Cannet
CHOPARD BBC	BYD DIJON	5 Rue Gay-Lussac, 21300 Chenôve
CHOPARD BBC	BYD LYON ECULLY	4 Chemin Jean-Marie Vianney, 69130 Écully
CHOPARD BBC	BYD LYON SEREZIN-DU-RHONE	14 Route Départementale 312, 69360 Sérézin-du-Rhône
CHOPARD BBC	BYD NICE	2 Rue Jean Allègre, 06000 Nice
CHOPARD BBC	BYD PONTARLIER	8 Rue Donnet Zedel, 25300 Pontarlier
CHOPARD BBC	BYD SAINT-ETIENNE	4 bis Rue Jean Snella, 42000 Saint-Étienne

CHOPARD DAYS NOVEMBRE 2026 (KIA)

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société ECL (et ses filiales, liste des concessions participantes en article 10 du présent règlement, société par actions simplifiée (ci-après dénommée la « société organisatrice ») Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 400 863 510 Dont le siège social est situé, au 6 Rue Gérard Mantion, 25000 BESANCON, APE 7010Z, TVA FR 41 795 178 300. Ci-après dénommée « La société organisatrice »

Organise du 09/11/2026 au 21/11/2026 à 19h00, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «CHOPARD DAYS NOVEMBRE 2026 (KIA)» (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée d'au-moins 18 ans et résidant en France à l'exception du personnel de la société organisatrice et de ses filiales et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert durant la période du 09/11/2026 au 21/04/2026, à tout participant répondant aux conditions fixées par l'article 2 du présent règlement.

Pendant la période de jeu, les participants sont invités à gratter un ticket numérique leur permettant de remporter l'une des dotations mises en jeu. Le ticket gratté indiquera à l'internaute le lot remporté.

Les internautes ne pourront jouer qu'une seule fois durant la durée de l'opération.

Pour participer au jeu, le participant devra se rendre sur la plateforme de jeu https://www.chopard-days.fr/novembre-2026/

Le participant devra remplir un formulaire d'inscription sur lequel il devra impérativement compléter les champs suivants :

- Nom
- Prénom
- Adresse email
- Téléphone
- Projet d'achat
- Concession

Puis il devra gratter la carte à gratter pour découvrir son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu.

Toute participation au jeu concours sur papier libre ou sous toute autre forme que le bulletin de participation proposé par la Société Organisatrice est exclue.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Toute indication inexacte entrainera l'élimination automatique du participant.

ARTICLE 4 – DOTATION

Le présent jeu est doté des lots suivants :

- 2 bons de 1 000€ TTC*
- 4 bons de 500€ TTC*
- 4 bons de 250€ TTC*
- 10% de remise à l'après-vente**

*Ces remises sont uniquement valables pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion entre le 19/11/2026 et le 21/11/2026 dans les concessions du Groupe Chopard participantes. (Liste des concessions participantes en article 10 du présent règlement.)

**Remise à valoir sur des prestations au service après-vente (hors pneumatiques et main d'oeuvre) dès 200€ d'achat TTC. Non cumulable avec les offres en cours. Lots valables du 19/11/2026 au 31/12/2026 dans les concessions du Groupe Chopard participantes. (Liste des concessions participantes en article 10 du présent règlement.)

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

La désignation des gagnants se fera dans le cadre de l'instant gagnant, directement par la plateforme de jeu.

Le gagnant sera informé personnellement par mail dans lequel il recevra le lot sous forme de chèque cadeau ainsi que les modalités d'utilisation. A défaut d'utiliser son lot dans le délai imparti, le gagnant sera réputé avoir renoncé à son gain qui restera la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – ACCES AU REGLEMENT

Le présent règlement peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1 pendant toute la durée du jeu. Un lien accessible sera également mentionné dans la publication relative à ce jeu concours sur la page de l'évènement disponible sur le site https://www.chopard-days.fr/novembre-2026/.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le jeu et / ou de reporter la date annoncée. La société organisatrice n'est pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique. La participation au présent jeu concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable d'incidents survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

ARTICLE 9 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

La société ECL et ses filiales (liste des concessions participantes en article 10 du présent règlement), société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de BESANCON sous le numéro 400 863 510, dont le siège est situé Technopole Temis Le Trigone, 6 Rue Gérard Mantion, 25000 BESANCON, collecte vos données personnelles indispensables pour la participation à ce jeu concours.

Ces données ne seront pas cédées à d'autres partenaires extérieurs mais pourront être stockées à d'autres fins que celles du jeu concours ci-dessus mentionné : en relation avec ses produits et services, ses offres promotionnelles, ses actualités, ses invitations et ses évènements Elles seront conservées 3 ans après la désignation du gagnant du jeu concours et remise du (des) lot(s).

Vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition ou de limitation de traitement. Vous pouvez exercer ces droits par courrier à E.C.L. Groupe Chopard, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S. de Besançon sous le numéro 400 863 510 (auquel ECL et ses filiales appartiennent) : E.C.L. Groupe Chopard - RGPD - 6, rue G. Mantion, Le Trigone, Technopole Temis – 25000 Besançon ou en remplissant le formulaire sur : https://www.rdv.groupechopard.com/vos-droits-rgpd/ ou par email à mesdonnees@groupechopard.com.

Vous pouvez également consulter notre Politique de Protection des données sur internet : https://www.groupechopard.com/politique-de-confidentialite ou en demander une copie aux adresses ci-dessus. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

ARTICLE 10 : LISTE DES CONCESSIONS PARTICIPANTES

Entité juridique	NOM CONCESSION	Adresse
AUTOS MOTORS AVENUE	Kia Besançon	6 Boulevard Président John Fitzgerald Kennedy, 25000 Besançon
AUTOS MOTORS AVENUE	Kia Pontarlier	8 Rue Donnet Zedel, 25300 Pontarlier

CHOPARD DAYS NOVEMBRE 2026 (TOYOTA)

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société ECL (et ses filiales, liste des concessions participantes en article 10 du présent règlement, société par actions simplifiée (ci-après dénommée la « société organisatrice ») Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 400 863 510 Dont le siège social est situé, au 6 Rue Gérard Mantion, 25000 BESANCON, APE 7010Z, TVA FR 41 795 178 300. Ci-après dénommée « La société organisatrice »

Organise du 09/11/2026 au 21/11/2026 à 19h00, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «CHOPARD DAYS NOVEMBRE 2026 (TOYOTA)» (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée d'au-moins 18 ans et résidant en France à l'exception du personnel de la société organisatrice et de ses filiales et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert durant la période du 09/11/2026 au 21/04/2026, à tout participant répondant aux conditions fixées par l'article 2 du présent règlement.

Pendant la période de jeu, les participants sont invités à gratter un ticket numérique leur permettant de remporter l'une des dotations mises en jeu. Le ticket gratté indiquera à l'internaute le lot remporté.

Les internautes ne pourront jouer qu'une seule fois durant la durée de l'opération.

Pour participer au jeu, le participant devra se rendre sur la plateforme de jeu https://www.chopard-days.fr/novembre-2026/

Le participant devra remplir un formulaire d'inscription sur lequel il devra impérativement compléter les champs suivants :

- Nom
- Prénom
- Adresse email
- Téléphone
- Projet d'achat
- Concession

Puis il devra gratter la carte à gratter pour découvrir son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu.

Toute participation au jeu concours sur papier libre ou sous toute autre forme que le bulletin de participation proposé par la Société Organisatrice est exclue.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Toute indication inexacte entrainera l'élimination automatique du participant.

ARTICLE 4 – DOTATION

Le présent jeu est doté des lots suivants :

- 4 bons de 500€ TTC*
- 12 bons de 250€ TTC*

*Ces remises sont uniquement valables pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion entre le 19/11/2026 et le 21/11/2026 dans les concessions du Groupe Chopard participantes. (Liste des concessions participantes en article 10 du présent règlement.)

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

La désignation des gagnants se fera dans le cadre de l'instant gagnant, directement par la plateforme de jeu.

Le gagnant sera informé personnellement par mail dans lequel il recevra le lot sous forme de chèque cadeau ainsi que les modalités d'utilisation. A défaut d'utiliser son lot dans le délai imparti, le gagnant sera réputé avoir renoncé à son gain qui restera la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – ACCES AU REGLEMENT

Le présent règlement peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1 pendant toute la durée du jeu. Un lien accessible sera également mentionné dans la publication relative à ce jeu concours sur la page de l'évènement disponible sur le site https://www.chopard-days.fr/novembre-2026/.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le jeu et / ou de reporter la date annoncée. La société organisatrice n'est pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique. La participation au présent jeu concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable d'incidents survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

ARTICLE 9 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

La société ECL et ses filiales (liste des concessions participantes en article 10 du présent règlement), société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de BESANCON sous le numéro 400 863 510, dont le siège est situé Technopole Temis Le Trigone, 6 Rue Gérard Mantion, 25000 BESANCON, collecte vos données personnelles indispensables pour la participation à ce jeu concours.

Ces données ne seront pas cédées à d'autres partenaires extérieurs mais pourront être stockées à d'autres fins que celles du jeu concours ci-dessus mentionné : en relation avec ses produits et services, ses offres promotionnelles, ses actualités, ses invitations et ses évènements Elles seront conservées 3 ans après la désignation du gagnant du jeu concours et remise du (des) lot(s).

Vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition ou de limitation de traitement. Vous pouvez exercer ces droits par courrier à E.C.L. Groupe Chopard, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S. de Besançon sous le numéro 400 863 510 (auquel ECL et ses filiales appartiennent) : E.C.L. Groupe Chopard - RGPD - 6, rue G. Mantion, Le Trigone, Technopole Temis – 25000 Besançon ou en remplissant le formulaire sur : https://www.rdv.groupechopard.com/vos-droits-rgpd/ ou par email à mesdonnees@groupechopard.com.

Vous pouvez également consulter notre Politique de Protection des données sur internet : https://www.groupechopard.com/politique-de-confidentialite ou en demander une copie aux adresses ci-dessus. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

ARTICLE 10 : LISTE DES CONCESSIONS PARTICIPANTES

Entité juridique	NOM CONCESSION	Adresse
LOIRE ALLIANCE MOTORS	Toyota Le Puy-en-Velay	Z.I. de Corsac, 129 Avenue Charles Dupuy, 43700 Brives-Charensac

LOIRE ALLIANCE MOTORS	Toyota Roanne	41 Boulevard Charles de Gaulle, 42120 Le Coteau
LOIRE ALLIANCE MOTORS	Toyota Saint-Etienne	25 Rue Gustave Delory, 42000 Saint-Étienne

CHOPARD DAYS NOVEMBRE 2026 (Mercedes)

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société ECL (et ses filiales, liste des concessions participantes en article 10 du présent règlement, société par actions simplifiée (ci-après dénommée la « société organisatrice ») Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 400 863 510 Dont le siège social est situé, au 6 Rue Gérard Mantion, 25000 BESANCON, APE 7010Z, TVA FR 41 795 178 300. Ci-après dénommée « La société organisatrice »

Organise du 09/11/2026 au 21/11/2026 à 19h00, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : «CHOPARD DAYS NOVEMBRE 2026 (Mercedes)» (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée d'au-moins 18 ans et résidant en France à l'exception du personnel de la société organisatrice et de ses filiales et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le jeu est ouvert durant la période du 09/11/2026 au 21/04/2026, à tout participant répondant aux conditions fixées par l'article 2 du présent règlement.

Pendant la période de jeu, les participants sont invités à gratter un ticket numérique leur permettant de remporter l'une des dotations mises en jeu. Le ticket gratté indiquera à l'internaute le lot remporté.

Les internautes ne pourront jouer qu'une seule fois durant la durée de l'opération.

Pour participer au jeu, le participant devra se rendre sur la plateforme de jeu https://www.chopard-days.fr/novembre-2026/

Le participant devra remplir un formulaire d'inscription sur lequel il devra impérativement compléter les champs suivants :

Nom
Prénom
Adresse email
Téléphone
Projet d'achat
Concession

Puis il devra gratter la carte à gratter pour découvrir son lot.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu.

Toute participation au jeu concours sur papier libre ou sous toute autre forme que le bulletin de participation proposé par la Société Organisatrice est exclue.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Toute indication inexacte entrainera l'élimination automatique du participant.

ARTICLE 4 – DOTATION

Le présent jeu est doté des lots suivants :

- 8 bons de 1 000€ TTC*
- 8 bons de 500€ TTC*

*Ces remises sont uniquement valables pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion identifié en concession (hors AMG) entre le 19/11/2026 et le 21/11/2026 dans les concessions du Groupe Chopard participantes. (Liste des concessions participantes en article 10 du présent règlement.)

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

La désignation des gagnants se fera dans le cadre de l'instant gagnant, directement par la plateforme de jeu.

Le gagnant sera informé personnellement par mail dans lequel il recevra le lot sous forme de chèque cadeau ainsi que les modalités d'utilisation. A défaut d'utiliser son lot dans le délai imparti, le gagnant sera réputé avoir renoncé à son gain qui restera la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – ACCES AU REGLEMENT

Le présent règlement peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1 pendant toute la durée du jeu. Un lien accessible sera également mentionné dans la publication relative à ce jeu concours sur la page de l'évènement disponible sur le site https://www.chopard-days.fr/novembre-2026/.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le jeu et / ou de reporter la date annoncée. La société organisatrice n'est pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique. La participation au présent jeu concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable d'incidents survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

ARTICLE 9 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.

La société ECL et ses filiales (liste des concessions participantes en article 10 du présent règlement), société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de BESANCON sous le numéro 400 863 510, dont le siège est situé Technopole Temis Le Trigone, 6 Rue Gérard Mantion, 25000 BESANCON, collecte vos données personnelles indispensables pour la participation à ce jeu concours.

Ces données ne seront pas cédées à d'autres partenaires extérieurs mais pourront être stockées à d'autres fins que celles du jeu concours ci-dessus mentionné : en relation avec ses produits et services, ses offres promotionnelles, ses actualités, ses invitations et ses évènements Elles seront conservées 3 ans après la désignation du gagnant du jeu concours et remise du (des) lot(s).

Vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition ou de limitation de traitement. Vous pouvez exercer ces droits par courrier à E.C.L. Groupe Chopard, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S. de Besançon sous le numéro 400 863 510 (auquel ECL et ses filiales appartiennent) : E.C.L. Groupe Chopard - RGPD - 6, rue G. Mantion, Le Trigone, Technopole Temis – 25000 Besançon ou en remplissant le formulaire sur : https://www.rdv.groupechopard.com/vos-droits-rgpd/ ou par email à mesdonnees@groupechopard.com.

Vous pouvez également consulter notre Politique de Protection des données sur internet : https://www.groupechopard.com/politique-de-confidentialite ou en demander une copie aux adresses ci-dessus. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

ARTICLE 10 : LISTE DES CONCESSIONS PARTICIPANTES

Entité juridique	NOM CONCESSION	Adresse
ETOILE 89	Mercedes-Benz Auxerre	2 Rte des Terres et Vignes Za, 89000 Perrigny
ETOILE 90	Mercedes-Benz Belfort	27/29 Av. d'Alsace, 90160 Denney

ETOILE 25	Mercedes-Benz Besançon	Rue de l'If, 25480 École-Valentin
ETOILE 01	Mercedes-Benz Bourg-en-Bresse	24 Av. du Maréchal Juin, 01000 Bourg-en-Bresse
ETOILE 21	Mercedes-Benz Chalon-sur-Saône	6 Rue Louis Alphonse Poitevin, 71100 Chalon-sur-Saône
ETOILE 10	Mercedes-Benz Chaumont	18 Rte de Neuilly, 52000 Chaumont
ETOILE 21	Mercedes-Benz Dijon	6 Rue Paul Langevin, 21300 Chenôve
ETOILE 01	Mercedes-Benz Lons-le-Saunier	841 Rte de Lyon, 39570 Messia-sur-Sorne
ETOILE 69	Mercedes-Benz Lyon Saint-Fons	65 Bd Lucien Sampaix, 69190 Saint-Fons
ETOILE 69	Mercedes-Benz Lyon Dardilly	66 Chem. de la Bruyère, 69570 Dardilly
ETOILE 69	Mercedes-Benz Mâcon	5 Imp. de la Madone, 71000 Sancé
ETOILE 58	Mercedes-Benz Nevers	38 Bd du Pré Plantin, 58000 Nevers
ETOILE 89	Mercedes-Benz Sens	5 Bd du Pont de Fer, 89100 Sens
ETOILE 10	Mercedes-Benz Troyes	7 Rue de l'Égalité, 10430 Rosières-près-Troyes
ETOILE 70	Mercedes-Benz Vesoul	4 Rue Victor Dollé, 70000 Vesoul
ETOILE 69	Mercedes-Benz Vienne	Z.I. du Triangle, 890 Rte de Chasse, 38200 Seyssuel
ETOILE 69	Mercedes-Benz Villefranche	118 Rue Benoît Mulsant, 69400 Villefranche-sur-Saône

CHOPARD DAYS MOTOS

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

Les sociétés :
- AMAROOK BRO, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de ROMANS sous le numéro 839 627 874 dont le siège est situé Rue Antoine de Lavoisier Montée du Long 25600 BOURG-LES-VALENCE
- CHOPARD KBC, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de DIJON sous le numéro 940 788 219 dont le siège est situé 11 rue Paul Langevin 21300 CHENOVE
- CHOPARD MOTORCYCLE, société par actions simplifiée, immatriculé au R.C.S de BESANCON sous le numéro 400 529 764 dont le siège est situé 45 Rue de Besançon 25220 THISE
- CHOPARD MOTORCYLE 21, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de DIJON sous le numéro 983 478 199 dont le siège est situé 151 Allée Olivier de la Marche, 21160 MARSANNAY-LA-COTE
- JEUNET, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de DIJON sous le numéro 015 551 666 dont le siège est situé situé 11 rue Paul Langevin 21300 CHENOVE
- LYON MOTO VIRUS, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de LYON sous le numéro 404 273 542 dont le siège est situé Route de Paisy, 69570 DARDILLY
- LYON MOTO VIRUS, société par actions simplifiée au capital de 45 734.71€, immatriculée au R.C.S de LYON sous le numéro 404 273 542 dont le siège est situé Route de Paisy, 69570 DARDILLY – Site secondaire situé 24 Chemin des Aulnes, 69760 LIMONEST
- YAM, société à responsabilité limitée (EURL) au capital de 35 000€, immatriculée au R.C.S de DIJON sous le numéro 534 919 659 dont le siège est situé 11 B rue Paul Langevin, 21300 CHENOVE

Organisent du 02/11/2026 à partir de 9h30 jusqu'au 21/11/2026 18h00, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « CHOPARD DAYS NOVEMBRE 2026 (CHOPARD MOTOS) » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée d'au-moins 18 ans et résidant en France à l'exception du personnel les sociétés organisatricesdes sociétés organisatrices et de leurs filiales et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu, le participant devra scanner le QR CODE du jeu concours (https://www.chopard-days.fr/novembre-2026/) sur lequel il devra impérativement compléter les champs suivants :

- Nom
- Prénom
- Adresse email
- Numéro de téléphone portable
- Projet d'achat
- Concession

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu.

Toute participation au jeu concours sur papier libre ou sous toute autre forme que le bulletin de participation proposé par les sociétés organisatrices est exclue.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Toute indication inexacte entrainera l'élimination automatique du participant.

ARTICLE 4 – DOTATION

Le présent jeu est doté de plusieurs lots comprenant :

- Lot 1 : un chèque cadeau d'une valeur de 500€ TTC valable sur le stock disponible de l'équipement du motard et utilisable au sein des sociétés organisatrices décrites en article 1 du présent règlement;
- Lot 2 : un chèque cadeau d'une valeur de 200€ TTC valable sur le stock disponible de l'équipement du motard et utilisable au sein des sociétés organisatrices décrites en article 1 du présent règlement;
- un chèque cadeau d'une valeur de 100€ TTC valable sur le stock disponible de l'équipement du motard et utilisable au sein des sociétés organisatrices décrites en article 1 du présent règlement.

Les sociétés organisatrices se réservent le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. Les sociétés organisatrices ne sauraient être tenues pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, les sociétés organisatrices se réservent le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

La désignation des gagnants se fera dans le cadre de l'instant gagnant, directement par la plateforme de jeu (https://www.chopard-days.fr/novembre-2026/) . Le gagnant sera informé personnellement par mail dans lequel il recevra le lot sous forme de chèque cadeau ainsi que les modalités d'utilisation. A défaut de retirer son lot avant le 31/12/2026, le gagnant sera réputé avoir renoncé à son gain qui restera la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – ACCES AU REGLEMENT

Le présent règlement peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1 pendant toute la durée du jeu.

Un lien accessible sera également mentionné dans la publication relative à ce jeu concours sur la page de l'évènement disponible sur le site (https://www.chopard-days.fr/novembre-2026/).

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La responsabilité les sociétés organisatrices ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le jeu et / ou de reporter la date annoncée. Les sociétés organisatrices ne sont pas responsables de l'acheminement du courrier postal ou électronique. La participation au présent jeu-concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.
Les sociétés organisatrices ne pourraient être tenues pour responsable d'incidents survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.
.

ARTICLE 9 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.
Les sociétés :
- AMAROOK BRO, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de ROMANS sous le numéro 839 627 874 dont le siège est situé Rue Antoine de Lavoisier Montée du Long 25600 BOURG-LES-VALENCE
- CHOPARD KBC, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de DIJON sous le

numéro 940 788 219 dont le siège est situé 11 rue Paul Langevin 21300 CHENOVE
- CHOPARD MOTORCYCLE, société par actions simplifiée, immatriculé au R.C.S de BESANCON sous le numéro 400 529 764 dont le siège est situé 45 Rue de Besançon 25220 THISE
- CHOPARD MOTORCYLE 21, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de DIJON sous le numéro 983 478 199 dont le siège est situé 151 Allée Olivier de la Marche, 21160 MARSANNAY-LA-COTE
- JEUNET, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de DIJON sous le numéro 015 551 666 dont le siège est situé situé 11 rue Paul Langevin 21300 CHENOVE
- LYON MOTO VIRUS, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S de LYON sous le numéro 404 273 542 dont le siège est situé Route de Paisy, 69570 DARDILLY
- LYON MOTO VIRUS, société par actions simplifiée au capital de 45 734.71€, immatriculée au R.C.S de LYON sous le numéro 404 273 542 dont le siège est situé Route de Paisy, 69570 DARDILLY – Site secondaire situé 24 Chemin des Aulnes, 69760 LIMONEST
- YAM, société à responsabilité limitée (EURL) au capital de 35 000€, immatriculée au R.C.S de DIJON sous le numéro 534 919 659 dont le siège est situé 11 B rue Paul Langevin, 21300 CHENOVE

Collectent vos informations à caractère personnel indispensables à la participation de ce jeu concours.

Toutes les informations du bulletin jeu concours précédées d'une * sont obligatoires pour la participation à notre jeu concours.

Ces données ne seront pas cédées à d'autres partenaires extérieurs mais pourront être stockées à d'autres fins que celles du jeu concours ci-dessus mentionné : en relation avec ses produits et services, ses offres promotionnelles, ses actualités, ses invitations et ses évènements

Elles seront conservées 3 ans après la désignation du gagnant du jeu concours et remise du (des) lot(s).

Vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition ou de limitation de traitement. Vous pouvez exercer ces droits par courrier à E.C.L. Groupe Chopard, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S. de Besançon sous le numéro 400 863 510 dont le siège social est situé au 6 rue G. Mantion, Le Trigone, Technopole Temis – 25000 Besançon (auquel *AMAROOK BRO*, CHOPARD KBC, CHOPARD MOTORCYCLE, CHOPARD MOTORCYCLE 21, JEUNET, LYON MOTO VIRUS, YAM, appartiennent) : E.C.L. Groupe Chopard - RGPD - 6, rue G. Mantion, Le Trigone, Technopole Temis – 25000 Besançon ou en remplissant le formulaire sur : https://www.rdv.groupechopard.com/vos-droits-rgpd/ ou par email à mesdonnees@groupechopard.com

Vous pouvez également consulter notre Politique de Protection des données sur internet : https://www.groupechopard.com/politique-de-confidentialite ou en demander une copie aux adresses ci-dessus. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

CHOPARD DAYS CYCLES

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

La société : CHOPARD CYCLES, société à responsabilité limitée, immatriculée au R.C.S de BESANCON sous le numéro 799 250 253 dont le siège est situé 7 Rue Voirin, 25000 BESANCON

Organise du 02/11/2026 à partir de 9h30 jusqu'au 21/11/2026 18h00, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « CHOPARD DAYS NOVEMBRE 2026 (CHOPARD CYCLES) » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée d'au-moins 18 ans et résidant en France à l'exception du personnel de la société organisatrice et de ses filiales et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu, le participant devra scanner le QR CODE du jeu concours (https://www.chopard-days.fr/novembre-2026/) sur lequel il devra impérativement compléter les champs suivants :

- Nom
- Prénom
- Adresse email
- Numéro de téléphone portable
- Projet d'achat
- Concession

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu.

Toute participation au jeu concours sur papier libre ou sous toute autre forme que le bulletin de participation proposé par la Société Organisatrice est exclue.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle. Toute indication inexacte entrainera l'élimination automatique du participant.

ARTICLE 4 – DOTATION

Le présent jeu est doté de plusieurs lots comprenant :

- Lot 1 : Un casque à choisir parmi le stock disponible de la société organisatrice pour une valeur maximale de 375€ TTC au sein du stock disponible de la société organisatrice décrite en article 1 du présent règlement. (si le casque coute moins cher, pas de remboursement de la différence ni possibilité de prendre un autre accessoire en complément)
- Lot 2 : une étude posturale d'une valeur de 149€ TTC, rendez-vous à convenir au sein de la société organisatrice décrite en article 1 du présent règlement
- Lot 3 : un chèque cadeau d'une valeur de 50€ TTC utilisable à partir de 100€ TTC d'achat, valable sur le stock disponible et utilisable au sein de la société organisatrice décrite en article 1 du présent règlement

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, du lot par le gagnant. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 5 – DESIGNATION DES GAGNANTS

La désignation des gagnants se fera dans le cadre de l'instant gagnant, directement par la plateforme de jeu (https://www.chopard-days.fr/novembre-2026/) . Le gagnant sera informé personnellement par mail dans lequel il recevra le lot sous forme de chèque cadeau ainsi que les modalités d'utilisation. A défaut de retirer son lot avant le 31/12/2026, le gagnant sera réputé avoir renoncé à son gain qui restera la propriété de la société organisatrice.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – ACCES AU REGLEMENT

Le présent règlement peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1 pendant toute la durée du jeu.

Un lien accessible sera également mentionné dans la publication relative à ce jeu concours sur la page de l'évènement disponible sur le site (https://www.chopard-days.fr/novembre-2026/).

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La responsabilité de la société organisatrice ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le présent jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger le jeu et / ou de reporter la date annoncée. La société organisatrice n'est pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique. La participation au présent jeu-concours se fait sous l'entière responsabilité des participants.
La société organisatrice ne pourrait être tenue pour responsable d'incidents survenant aux gagnants à l'occasion de la jouissance de leur dotation.

ARTICLE 9 : REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la Réglementation en vigueur en matière de protection des données à caractère personnel.
La société : CHOPARD CYCLES, société à responsabilité limitée, immatriculée au R.C.S de BESANCON sous le numéro 799 250 253 dont le siège est situé 7 Rue Voirin, 25000 BESANCON collecte vos informations à caractère personnel indispensables à la participation de ce jeu concours. Toutes les informations du bulletin jeu concours précédées d'une * sont obligatoires pour la participation à notre jeu concours.
Ces données ne seront pas cédées à d'autres partenaires extérieurs mais pourront être stockées à d'autres fins que celles du jeu concours ci-dessus mentionné : en relation avec ses produits et services, ses offres promotionnelles, ses actualités, ses invitations et ses évènements
Elles seront conservées 3 ans après la désignation du gagnant du jeu concours et remise du (des) lot(s).
Vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité, d'opposition ou de limitation de traitement. Vous pouvez exercer ces droits par courrier à E.C.L. Groupe Chopard, société par actions simplifiée, immatriculée au R.C.S. de Besançon sous le numéro 400 863 510 dont le siège social est situé au 6 rue G. Mantion, Le Trigone, Technopole Temis – 25000 Besançon (auquel CHOPARD CYCLES appartient) : E.C.L. Groupe Chopard - RGPD - 6, rue G. Mantion, Le Trigone, Technopole Temis – 25000 Besançon ou en remplissant le formulaire sur : https://www.rdv.groupechopard.com/vos-droits-rgpd/ ou par email à mesdonnees@groupechopard.com
Vous pouvez également consulter notre Politique de Protection des données sur internet : https://www.groupechopard.com/politique-de-confidentialite ou en demander une copie aux adresses ci-dessus. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas

respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.